



Contrat de crédit avec assurance chômage chez facet

Par jami1

Bonjour,

En 2007, j'ai contracté un crédit renouvelable auprès de Facet avec une assurance chômage. En décembre 2008 j'ai été licencié et donc j'ai eu des difficultés à payer mes mensualités, je me suis retrouvé avec 3 mois de retard et des frais supplémentaires avec des courriers de relance.

Suite à ceci je les ai contacté par téléphone en leur disant que j'étais dans l'impossibilité d'honorer mes paiements suite à mon licenciement, ils n'ont rien voulu comprendre et donc j'ai dû tout payer en retard et les frais engendrés (j'ai emprunté cette somme auprès de ma sœur) suite de quoi je serais poursuivi or j'avais une assurance chômage à cette époque et il ne me l'ont pas indiqué.

Par la suite étant énervé j'ai résilié le contrat d'assurance que je payais en février 2010 car elle ne me servait à rien puisque il ne me l'ont pas mise en marche après ma demande toujours par téléphone.

Mes questions:

Est-ce que je peux toujours me faire rembourser la période où j'avais l'assurance donc entre décembre 2008 et février 2010 et si oui par quel moyen?

Aussi je voulais savoir s'il y a une possibilité de rembourser le reste de mon crédit sans intérêt? étant donné que je suis toujours au chômage et que j'ai du mal à rembourser et dont je ne vois pas le bout de ce crédit.

Dans l'espoir de vous lire, je vous remercie par avance du temps que vous m'aurez consacré.

Cordialement

Jamila